



## POLITIQUE Environnement

Le Festivent Ville de Lévis se préoccupe de son impact environnemental et s'illustre par des actions précises. Festivent Ville de Lévis s'efforce d'offrir un événement respectueux de l'environnement en faisant appel à l'effort et l'implication collective de ses bénévoles, fournisseurs et sous-traitants afin que tous appliquent des comportements environnementaux responsables.

### OBJECTIFS

- Développer une culture d'éco-conscience forte et responsabiliser les acteurs principaux.
- Offrir aux festivaliers un événement respectueux de l'environnement.
- Prendre action pour réduire son empreinte environnementale et proposer des solutions qui répondent aux normes en vigueur.

### ENGAGEMENTS

Festivent Ville de Lévis s'engage à prendre les mesures appropriées afin de maximiser l'impact positif sur l'environnement, notamment par les actions suivantes :

- Se doter d'un comité environnemental et promouvoir des initiatives durables.
- Se doter d'un plan d'action précisant les mesures en place et celles à mettre en œuvre.
- Se doter d'un guide facilitant la planification d'un événement écoresponsable.
- Informer les acteurs principaux de la politique et des exigences qui en découlent.
- Promouvoir les bonnes pratiques environnementales auprès des festivaliers, bénévoles, fournisseurs et leurs sous-traitants.
- Restez à l'affût des innovations technologiques favorables à l'environnement, dans ses secteurs d'activités.

### RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le conseil d'administration est responsable d'assurer la mise en œuvre de la présente politique.

Le promoteur est responsable de l'élaboration des directives. Il s'assure de la mise en application de la politique, ainsi que tous les processus, procédures, règles et actions préventives, ou correctives, qui s'imposent. Il veille à ce que les actions posées soient effectuées avec un souci de l'environnement, et ce, avant, durant et après l'événement.

# Festivent

PARTENAIRE EN TITRE  
Ville de  
Lévis

PRÉSENTÉ PAR  
LOTO  
QUÉBEC



Le promoteur ainsi que le conseil d'administration ont la responsabilité de veiller à ce que les processus établis soient appliqués, afin d'assurer le respect de la politique par les acteurs principaux sous leur gouverne.

## ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique est effective dès janvier 2023.

